



L'ambition du collectif, la force de notre engagement

La Gestion du CE

« Faire face aux contraintes de gestion pour exercer pleinement votre rôle d'élu ».

Faisant partie intégrante du mandat d'élu, la gestion du Comité d'Entreprise engage fortement votre responsabilité. La mise en place d'une organisation efficace doit ainsi vous permettre de satisfaire aux différentes obligations réglementaires et être au service de vos actions.

" L'article 32 de la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale introduit de nouvelles obligations des CE en matière de transparence financière. A compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2015, les CE sont soumis aux obligations comptables des commerçants (c. com. Art. L. 123-12)"

Votre CE dispose de ressources annuelles inférieures à 153 000 €

Vous pouvez appliquer une comptabilité ultra simplifiée en :

- Tenant un livre chronologique des recettes et dépenses
- Établissant un état de synthèse annuel simplifié

Votre CE dispose de ressources annuelles supérieures à 153 000 € et ne remplit pas au moins 2 des 3 critères fixés par décret

(3,1 M€ de ressources, 1,55 M€ de bilan et 50 salariés)

Vous pouvez appliquer une présentation simplifiée :

- Comptabilisation des dépenses et recettes durant l'année et enregistrement des créances et des dettes à la clôture de l'exercice
- La mission de présentation des comptes annuels doit être confiée à un expert-comptable

Votre CE dépasse au moins 2 des 3 critères fixés par décret

(3,1 M€ de ressources, 1,55 M€ de bilan et 50 salariés)

Vous devez appliquer les règles de droit commun :

- Mise en place d'une comptabilisation d'engagement
- Présentation des comptes annuels
- Nomination d'un Commissaire aux comptes pour 6 exercices
- Mise en place d'une commission des marchés

Faire face aux nouvelles obligations

Quelle démarche adopter ?

L'établissement du règlement intérieur

Le règlement intérieur fixe les modalités de fonctionnement du Comité d'Entreprise et celles de ses rapports avec les salariés de l'entreprise, pour l'exercice des missions qui lui sont conférées par le code du travail.

La loi du 5 mars 2014 crée de nouvelles clauses obligatoires du règlement intérieur telles que :

- Les modalités d'arrêt des comptes
- Les modalités d'établissement du rapport de gestion
- Les modalités de compte rendu annuel au CE de la commission des marchés
- Les modalités de fonctionnement de la commission des marchés, le nombre de ses membres, les modalités de leur désignation et la durée de leur mandat

La mise en œuvre des règles comptables

- Appliquer le plan comptable général
- Définir les règles comptables spécifiques
- Rédiger une annexe aux comptes annuels expliquant ces règles

La mise en place du contrôle interne

- Ecrire le manuel de procédures
- Mettre en place des tests de procédures
- Mettre en place des contrôles

L'inventaire et la valorisation des actifs

- Effectuer un recensement des actifs du Comité
- Valoriser ces actifs
- Comptabiliser ces actifs selon les règles définies par le Comité

L'établissement d'un rapport de gestion

Le rapport de gestion présente des informations qualitatives sur les activités du Comité d'Entreprise et sur sa gestion financière, il permet d'éclairer l'analyse des comptes pour les membres du CE ainsi que les salariés de l'entreprise.

Notre expertise comptable : un support utile et une aide précieuse dans votre quotidien

Organiser

Nous vous accompagnons dans la mise en place de l'organisation comptable interne ou externe :

- **Mise en place d'une feuille de gestion** : fluidifier la gestion du Comité d'Entreprise
- **Tenue complète ou partielle des comptes** : des factures aux écritures comptables
- **Gestion des déclarations sociales** : de l'emploi des salariés aux déclarations sociales
- **Contrôle et révision des comptes** : des écritures comptables aux comptes annuels
- **Rédaction du compte-rendu détaillé de gestion financière** : de la comptabilité à la réalité des opérations
- **Audit des comptes annuels** : des données de gestion aux données certifiées

Comprendre

Nous vous aidons à optimiser la gestion de vos budgets et validons le calcul des ressources qui vous sont accordées :

- **Audit d'ouverture suite à un changement d'équipe** : appréhender l'existant
- **Analyse de votre organisation** : la gestion du Comité d'Entreprise permet-elle de satisfaire aux obligations comptables et à vos objectifs ?
- **Analyse du budget de fonctionnement** : contrôle de la dotation versée par l'entreprise, contrôle des dépenses
- **Analyse des œuvres sociales** : étudier la faisabilité économique d'actions que vous souhaitez entreprendre
- **Elaboration d'un budget prévisionnel** : planifier vos actions et évaluer vos réalisations en fin d'année
- **Formation à la gestion du Comité d'Entreprise** : vous transmettre les savoir-faire

